

## Prise de position « Pour une meilleure représentation des parents d'enfants en bas âge dans nos institutions politiques »

### A. INTRODUCTION

Dans cette prise de position, les mesures pour encourager la représentation des parents dans les diverses institutions de notre pays sont présentées. Nous nous concentrerons sur le développement d'une législation à appliquer à tous les niveaux, ainsi que des mesures liées aux infrastructures à mettre en place et pour finir, nous évoquerons les changements sociétaux à entreprendre par rapport aux rôles traditionnels dans la société. Le document aborde le sujet de manière prospective pour les deux parents, mais se concentre sur le rôle de la mère, car les femmes sont plus concernées par ce thème, du moins jusqu'à l'introduction d'un véritable congé parental en Suisse. De plus, les mères sont encore et toujours confrontées à des modèles familiaux obsolètes et à la discrimination. Les femmes pvl demandent l'introduction du congé parental afin de remédier en partie à ces problèmes. La pression sociétale serait ainsi mieux répartie sur les deux parents. Nous renvoyons également à notre position actuelle d'août 2015 «Meilleure intégration économique des femmes».

### B. SITUATION ACTUELLE

Les parlements suisses ne tiennent pas de statistiques officielles sur le nombre d'enfants en bas âge que les parlementaires ont à charge durant leurs mandats. Cependant, on peut supposer qu'en comparaison avec d'autres pays européens qui ont compilé de telles statistiques, les parents de jeunes enfants - et en particulier les mères - sont également sous-représentés en Suisse. Il y a plusieurs raisons à cela:

- (i) **Une question de gouvernance (base juridique et réglementation administrative : dans la plupart des parlements, il n'existe pas de possibilité d'exercer son mandat par procuration.** Les mandats parlementaires sont difficilement compatibles avec des absences longues comme le congé-maternité / des temps de garde des enfants. Cela peut entraver la participation des femmes - en particulier des jeunes mères - et rendre plus difficile la représentation de l'entier de la société en politique. À l'exception des cantons de Genève, des Grisons, du Jura, de Neuchâtel et du Valais, aucun canton ne dispose actuellement d'une réglementation spécifique. Jusqu'à présent, l'organisation du travail parlementaire durant la période de maternité presque toujours entièrement à la charge du titulaire du mandat. Dans le pire des cas, cela peut franchement désavantager des petits groupes parlementaires en raison de la charge de travail accrue des autres membres du groupe. De plus, les jeunes mères sont souvent désavantagées par leur statut lors des élections.
- (ii) **Une question de structures et d'incitations : La configuration physique des parlements et les facilités administratives nécessaires manquent pour permettre aux parents de jeunes enfants de s'occuper à la fois d'un mandat politique et de la garde d'enfants.** Les parlements sont toujours basés sur le modèle classique, un homme dans la fonction politique et la femme qui s'occupe des enfants. Bien que les modèles traditionnels soient dépassés depuis longtemps, la composition des organes politiques actuelle est à la traîne.
- (iii) **Une question de culture et de modèles: les parents de jeunes enfants, en particulier les mères, sont souvent exposés à des schémas de pensée et de discrimination (subconscients) dépassés. Leur volonté et leur capacité à combiner un mandat politique avec l'éducation des enfants est souvent remise en question.** Les conséquences sont que souvent, moins de parents avec de jeunes enfants sont invités à être inscrits sur une liste. Même si cela est parfois le cas, le fait d'avoir des enfants en bas âge a parfois aussi une incidence sur le comportement des électeurs.

### **C. NOUS DEMANDONS**

Cette prise de position examine les propositions concrètes qui pourraient faciliter la compatibilité de la parentalité avec un mandat politique. L'objectif est une représentation efficace de la diversité de la population au Parlement afin de contribuer à une politique plus équitable entre toutes les catégories de population.

#### **1) Gérer les absences dues à un congé maternité (congé parental ultérieurement) de façon efficace**

Pendant la maternité d'une parlementaire, il est nécessaire de trouver des solutions efficaces afin d'éviter les désavantages d'une absence durant cette période. Dès que le congé parental demandé par le pvl et d'autres partis aura été accepté et mis en œuvre, cela s'appliquera également aux titulaires de mandat parlementaire en congé parental. Il y a deux tâches qui doivent pouvoir être effectuées par procuration : l'exercice des droits de vote et le travail de commission. La première priorité est en effet d'exercer le droit de vote.

Des solutions numériques ont été discutées, mais ne sont pas encore une option sûre et largement acceptée. Pour cette raison, les parlementaires doivent encore être présents en personne. Pour remédier à cela, les femmes pvl avancent les propositions suivantes :

- La titulaire du mandat décide quand elle souhaite reprendre son travail parlementaire pendant son congé de maternité. Elle doit désigner et trouver un représentant le temps de son congé maternité.
- Quelle que soit la manière dont le mandat politique et la suppléance de celui-ci sont réglementés ou pour quelles tâches le mandat est défini, la législation actuelle doit être modifiée de sorte que le titulaire du mandat, lors de sa participation aux réunions ou vote pendant le congé de maternité de la titulaire original, ne doit pas craindre des réductions de prestations.
- L'élu doit être légitimé démocratiquement. Il peut s'agir de la personne suivante sur la liste qui reprend déjà les tâches ou d'un remplaçant qui a été sélectionné sur une liste séparée correspondante.
- Le député est une personne autrefois définie puis indépendante, dotée de ses propres pouvoirs de décision. Cela signifie qu'un député peut accepter ou rejeter des candidatures à court terme de manière indépendante et comme elle l'entend, même sans consulter son suppléant.

#### **2) Une infrastructure adaptée aux enfants dans les parlements suisses sont nécessaires**

Les femmes pvl demandent que l'aménagement des parlements soit pensé de manière à accueillir plus facilement des enfants. Par conséquent, les critères suivants en particulier doivent être respectés :

- Tous les parlements suisses ont besoin d'une salle aménagée en lieux de soins pour les enfants. L'objectif est de permettre aux mères de jeunes enfants de s'acquitter de leur mandat politique tout en continuant à assumer leurs responsabilités de garde d'enfants.
- Tous les parlements suisses devraient se pencher sur la question de savoir si une offre de garde d'enfants est envisageable. Cela doit être vérifié individuellement et dépend fortement des heures de session et des offres disponibles localement.
- En outre, les femmes pvl demandent l'accès au Parlement pour tous les membres du contrôle qui sont enregistrés par les titulaires de mandat. Cela doit également s'appliquer aux non-membres de la famille.
- Les dates et heures des sessions doivent être si possible aménagées pour favoriser l'adéquation de la vie familiale et privée.

### **3) Il faut repenser la culture et changer nos modèles de société**

En plus des mesures juridiques et organisationnelles fonctionnelles concrètes, une remise en question complète définissant le rôle historique et désormais dépassé des femmes en tant que personne en charge de l'éducation des enfants est à envisager. En effet, cela permettra de réduire considérablement les impacts négatifs de la condition de jeune mère sur la possibilité d'être élue. (en particulier avec les jeunes enfants).

#### **a. Campagne électorale**

Pendant les diverses campagnes électorales, il convient de préciser au sein du parti si la publicité doit être activement encouragée auprès des parents ou si elle doit être déclarée comme une affaire privée. Le rôle du candidat en tant que parent et mère devrait-il être consciemment utilisé lors des campagnes électorales ou cela aurait au contraire un effet contreproductif de cimenter d'anciens rôles ? Est-ce que cela pourrait même désavantager les femmes et les hommes sans enfants à l'avenir ? A notre avis, tout doit être vu au cas par cas. Des discussions et des campagnes médiatiques sont également nécessaires pour sortir des modèles de rôle dépassés. Les chefs de parti devraient également délibérément intervenir lorsque des candidatures féminines sont posées unilatéralement ou lorsqu'elles sont généralement confrontées au sexisme (en particulier sur Internet).

#### **b. Après la campagne électorale**

Il convient de sensibiliser au sein du parti par rapport au fait que les mères de jeunes enfants peuvent être intéressées par des tâches supplémentaires telles que la participation à une commission au conseil municipal, malgré le temps occupé par la famille. Donc ne faites pas de simples suppositions, allez demander !

Version du 3 novembre 2020

Contact: [femmes@vertliberaux.ch](mailto:femmes@vertliberaux.ch)